

Daniel BONNET

Commissaire Enquêteur

du projet SOBEGI Commune de Mont

à S.E.P.A.N.S.O. Pyrénées Atlantiques

Domaine de Sers Allée comte de Buffon

64000 PAU

Lescar le 5 /04/2017

Monsieur le Président,

Le service « Aménagement de L'Espace » de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques me transmet la teneur de votre courrier du 5 avril par lequel vous sollicitez de repousser de 30 jours la clôture de l'enquête publique relative au projet de régularisation d'une activité de traitement de déchets sur la commune de Mont (projet SOBEGI)

Vous souhaitez également que soit organisée une réunion publique d'information et d'échanges précédée d'une visite du site de traitement des déchets.

Il s'avère toutefois que les dispositions de l'article R 123-6 du code de l'environnement imposent explicitement que la décision du commissaire enquêteur pour prolonger la durée de l'enquête *« doit être notifiée à l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête au plus tard 8 jours avant la fin de l'enquête »*.

Or la fin de l'enquête, fixée au vendredi 7 avril à minuit pour prendre en considération toute observation, courrier ou mail, soit dans deux jours, ne permet pas de respecter ce délai indispensable pour que cette décision - et sa motivation - soient portées à la connaissance du public.

Je vous rappelle que je tiendrai une dernière permanence en mairie de Mont le vendredi 7 avril de 15 à 17 heures et je serai heureux d'y recevoir vos observations sur ce dossier effectivement volumineux et complexe, en vue d'approfondir les remarques et conclusions que je serai amené à rédiger.

Comme vous le savez enfin, les termes de ce rapport seront soumis, le moment venu, à l'avis du CODERST auquel votre association est régulièrement invitée à participer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le commissaire enquêteur

Daniel BONNET